ÉDUCATION & CULTURE SAINTE-THÉRÈSE

Non scholae, sed vitae discimus | Nous n'apprenons pas pour l'école, mais pour la vie

A Ozoir la Ferrière, le 11 juin 2024

Aux parents d'élèves de classe de 2^{nde} qui passent en STI2D

Circulaire N° 2023-24-134: Fin de l'année scolaire 2023/2024

Madame, Monsieur,

En cette fin d'année scolaire, les choix d'orientation qui ont été prononcés, vous amènent à prendre une décision sur l'iPad de votre enfant puisqu'il sera doté à titre gracieux, d'un iPad spécifique pour la filière STI2D.

- Vous pouvez acheter la tablette par anticipation, pour 406 €, montant qui inclut les loyers manquants (24 mois à 12,50 € chacun) et l'option d'achat de 106 €. Une nouvelle facture sera alors éditée par le service comptabilité. Vous serez prélevé sur votre compte s'il s'agit de votre option de règlement, sinon veuillez adresser, au service comptabilité, un chèque à l'ordre de l'AGEC Sainte Thérèse. A réception de votre paiement, je lèverai les restrictions de l'iPad, supprimerai le package applicatif, et le sortirai de notre stock. Vous en deviendrez pleinement propriétaire. Votre enfant devra alors vérifier qu'il aura sauvegardé tous les documents qu'il souhaite conserver. Il pourra alors réinitialiser la tablette. Nous nous réservons le droit de bloquer la vente de l'iPad si vous n'êtes à jour des frais de scolarité ou des frais annexes.
- Vous pouvez rendre la tablette. Dans ce cas, l'iPad, un câble et un chargeur iPad de marque Apple et en bon état de fonctionnement devra être restitué. Si l'iPad rendu est défectueux ou cassé, vous devrez vous acquitter de la franchise casse d'un montant de 160 euros. Cette restitution aura lieu le 07/06/2024 après les cours.

Dans un souci de service d'éducation, Cordialement,

Gilles DUPONT Chef d'établissement second degré, Coordinateur Mathieu ROGER - m.roger@ecst.org Chargé du projet Light 'n' Smart

